



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
Site Internet national : www.snpespjj-fsu.org
Facebook : <https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu>
Twitter : <https://twitter.com/snpespjj>



Région Ile de France

Adresse Mail : snpes.pjj.fsu.idf@gmail.com

Paris, le 22/12/2017

MALTRAITANCES au sein du Quartier « Mineurs » de VILLEPINTE : ASSEZ !

Le SNPES-PJJ/FSU de Seine Saint Denis (93) a été saisi par l'équipe du quartier mineurs de Villepinte fin octobre 2017 qui lui a remis un long courrier dénonçant des violences institutionnelles, des atteintes aux droits, des humiliations et des discriminations graves de la part des surveillants sur les mineurs. L'équipe s'est elle-même retrouvée en difficulté avec les surveillants en voulant dénoncer ces faits. Il vous est possible de consulter l'intégralité de ce courrier sur notre site en cliquant sur : <http://snpespjj.fsu.fr/IEMA-Villepinte.html>

Le Directeur territorial du 93 est allé rencontrer l'équipe du quartier « mineurs » mais ses réponses ont été inadaptées : « *Mettez en place un planning d'activité et je m'occupe des difficultés institutionnelles* ».

Une fois de plus l'administration donne des réponses qui renvoient aux équipes qu'elles ont une part de responsabilité dans ce cauchemar vécu au quotidien !

Le bureau SNPES-PJJ/FSU du 93 après avoir rencontré les collègues du QM de Villepinte a demandé en urgence à rencontrer le directeur interrégional M. Simon pour lui faire part de ces graves dysfonctionnements.

La DIR IDF/OM a renvoyé le sujet à l'audience SNPES-PJJ/FSU IDF déjà prévue le 12 décembre 2017 sur la situation globale en Seine Saint Denis. Nous pouvons ainsi mesurer l'urgence de la situation pour l'administration ! Le DIR n'a d'ailleurs pas apporté davantage de garanties aux professionnels quant à la manière dont il allait faire cesser les atteintes graves vis à vis des jeunes.

Parallèlement à cette demande d'audience le secrétariat régional et le secrétariat national du SNPES-PJJ/FSU ont saisi les différentes instances compétentes en cas de maltraitements à l'encontre des mineur.e.s incarcéré.e.s et de maltraitements vis à vis des équipes :

- ➔ l'Observatoire International des Prisons - Section Française - (que seule une organisation syndicale peut saisir, afin que les professionnels ne soient mis en difficulté à titre personnel)
- ➔ Le Défenseur des droits
- ➔ la Contrôleure des lieux de privatisés de liberté
- ➔ le Syndicat de la magistrature

→ la Ligue des Droits de l'Homme

De plus, le courrier des collègues de Villepinte a été relayé par le secrétariat national du SNPES-PJJ/FSU lors d'une audience avec la Directrice de la PJJ le 14 décembre 2017.

Nous rappelons que le SNPES-PJJ/ FSU-IDF dénonce depuis plus d'un an l'augmentation conséquente et continue de l'incarcération des mineur.e.s. L'une des conséquences pour l'Île-de-France est une embolie des lieux de détention, qui génère la multiplication des tensions, des atteintes aux droits et de la discrimination - notamment à l'égard des mineur.e.s isolé.e.s étranger.ère.s - et des transferts intempestifs et arbitraires. **Il est urgent que l'administration réagisse !**

Une fois de plus et malgré nos différentes alertes à tous les niveaux la DPJJ reste sourde et va même plus loin dans la non prise en compte de ce que nous dénonçons, puisqu'il est envisagé la création d'un nouvel EPM en Seine et Marne et la création de 3 CEF en Île de France.

Nous nous opposons à ces projets qui participent à la banalisation de l'enfermement et au détournement des moyens qui devraient être dédiés aux services de milieu ouvert, aux hébergements et aux UEAJ.



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**